

# MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION 2024

---

## 1 – CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation aux cours dispensés par Espace Japon nécessite le paiement des frais de scolarité dans leur totalité.

## 2 – FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Tout étudiant non débutant complet doit passer **un test de niveau** avant le début des cours.

Le client peut effectuer son inscription :

❖ en ligne : à partir de notre site Internet [ent.espacejapon.com](http://ent.espacejapon.com)

- Créer son compte personnel et choisir ses cours
- Payer la totalité des frais de scolarité trimestriels en ligne.

❖ par correspondance :

Payer la totalité des frais de scolarité

Le paiement peut être effectué : • par chèque en euros (envoi courrier) • par carte bancaire (VAD)

Lorsque le client effectue son inscription par correspondance ou en ligne, il dispose d'un droit de rétractation de 14 jours quant à son inscription, sans avoir à justifier un motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date de réception du règlement. Lorsque le délai des quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. Le client souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, par écrit et par voie postale à l'adresse suivante : Espace Japon 12 rue de Nancy 75010 Paris.

❖ sur place : L'étudiant doit se présenter à Espace Japon, 12 rue de Nancy 75010 Paris, effectuer en direct son inscription auprès du bureau administratif et régler la totalité de son inscription sur place.

## 3 – REPORT / ANNULATION

*Avant le début des cours* : Toute annulation d'inscription doit intervenir au minimum 15 jours avant le début des cours. Passé ce délai, le montant d'inscription est dû et ne pourra être rétabli au client sauf cas de force majeure. Il en revient quoi qu'il en soit à l'étudiant de contacter le bureau administratif pour régler le dossier de la meilleure manière.

*Après le début des cours* : Une fois les cours commencés, et en cas d'absence à un ou plusieurs cours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit. Toutefois, en cas de survenance de maladie grave et/ou d'incapacité dûment justifiée par un certificat médical, empêchant de suivre les cours pendant une durée de plus de 4 semaines consécutives, l'étudiant pourra demander le report de ces

cours dans une période limitée à 6 mois après la date d'interruption des cours. La demande écrite, accompagnée des justificatifs, doit parvenir à Espace Japon au plus tard 15 jours après la date d'interruption des cours. Tout report accordé est non remboursable et non transférable sur le compte d'autres étudiants.

#### **4 – MODIFICATIONS**

Espace Japon se réserve le droit :

1. d'annuler un cours où l'effectif serait insuffisant. Dans le cas où un autre cours de niveau équivalent ne pourrait être proposé, l'intégralité des Frais de Scolarité correspondants sera remboursée au client. Si cette annulation devait affecter la totalité des cours choisis par le client, le Droit d'Inscription trimestriel sera également remboursé.
2. de modifier, en cas de nécessité, les horaires et le calendrier des cours, sous réserve d'en informer préalablement l'étudiant et le Client.

#### **5 – ASSURANCE**

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge du client.

#### **6 – ATTESTATION D'ASSIDUITÉ**

L'étudiant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

#### **7 – EXCLUSION**

En cas de comportement inadapté de l'étudiant, Espace Japon se réserve le droit d'interrompre la formation de l'étudiant fautif, sans remboursement de ses cours.

\*\*\*\*\*

ILYFUNET FORMATION Espace Japon

12 rue de Nancy 75010 Paris

+33 1 47 00 77 47

infos@espacejapon.com